

TOURNOI NATIONAL DE RIVESALTES TENNIS DE TABLE 5ème TOURNOI DES VENDANGES



**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE
2024**

DISPOSITIONS GENERALES

Le Tennis de Table Rivesaltais organise un tournoi national B ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 20 tables au complexe sportif, Avenue Maréchal Leclerc 66600 RIVESALTES .

Ouverture des salles dès 8 H

La dotation totale du tournoi est de **2500 €** répartie en espèces, chèques, trophées et lots divers.

Le club se réserve le droit de modifier un tableau et les récompenses si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant. Exemple si le tableau est rempli à moins de 75 % les dotations seront de 75 % de la dotation de départ. Si le tableau est rempli à moins de 50 % les dotations seront de 50 % de la dotation de départ et ainsi de suite. Le tableau féminin sera annulé si le nombre de participantes est inférieur à 12. Dans tous les cas, les féminines pourront participer aux tableaux masculins en fonction de leurs points licences.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT , le tournoi étant homologué. Sauf le tableau N , challenge des vendanges (HANDICAP).

Le Club de Tennis de Table Rivesaltais respectera strictement les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi.

Toutes les personnes présentes au tournoi devront également s'y conformer sous peine d'exclusion.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 : Le tournoi est organisé par le Tennis de Table Rivesaltais, club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, sous le numéro 11660003.

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses licenciés (ées) FFTT. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.

Article 2 : Homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table et la ligue Occitanie sous le numéro 1936/2024-B

Article 3 : Les juges arbitres seront Madame Corinne Mitterrand JA3 N° 361761, assistée de Monsieur Vega Pierre JA1 N° 661017

Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait stricte application des règlements de cette dernière (notamment en matière de revêtements et de collage).

Article 4 : Le tirage au sort s'effectuera dans notre salle le vendredi 13 septembre 2022 à 19 h .

Article 5 : Les tableaux suivants seront organisés :

Le samedi 14 septembre (3 tableaux maxi par joueur)

Tableau A 500 à 699 points	9h00	Dotation : 110 €
Tableau B 700 à 1099 points	9h00	Dotation : 130 €
Tableau C 500 à 899 points	10h30	Dotation : 110 €
Tableau D 900 à 1299 points	10h30	Dotation : 140 €
Tableau E 500 à 1499 points	12h00	Dotation : 160 €
Tableau F 700 à N°300	13h30	Dotation : 290 €
Tableau G Féminin tts catégories	11h30	Dotation : 130 €
Tableau H Vétérans mixtes	14h30	Dotation : 130 €

Le dimanche 15 septembre (3 tableaux maxi par joueur) si plus en compétition sur un tableau possible inscription tableau O (article : 7)

Tableau I 500 à 599 points	8h30	Dotation : 110 €
Tableau J 600 à 999 points	8h30	Dotation : 120 €
Tableau K 500 à 799 points	10h30	Dotation : 120 €
Tableau L 800 à 1299 points	10h30	Dotation : 140€
Tableau M 500 à non numéroté	12h30	Dotation : 200 €
Tableau N Open Tts catégories (trophée des vendanges 2024)	14h30	Dotation : 360 €
Tableau O challenge des vendanges (Handicap)	16h30	Dotation : 130 €

Article 6 : Ce tournoi sera doté en espèces, coupes et divers lots selon le tableau des récompenses.

Article 7 : Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur par jour. Les joueurs qui ne sont pas en compétition sur un tableau pourront s'inscrire en plus au tableau O « HANDICAP » challenge des vendanges (s'ils ne l'ont pas choisi au départ). Exemple si un joueur s'est inscrit sur les tableaux I / K /M pourra s'inscrire sur tableau O s'il a fini au minimum 1 tableau .

Article 8 : Tous les tableaux se jouent en poule de 3 (4) si pas multiple de 3,et les 2 premiers sont qualifiés par poule, suivie de tableaux à élimination directe. Toutes les

parties se jouent au meilleur des cinq manches. Chaque tableau sera limité à 36 joueurs maximum.

Exception pour le tableau O challenge des vendanges (handicap) ce tableau se jouera en une seule manche de 31 points (1 seul point d'écart suffit pour la victoire, élimination directe) .Le handicap sera de 2 points par tranche de 100 points entre les classements des deux joueurs. Le handicap maxi sera plafonné à 18 points. Changement de services tous les deux points.

Article 9 : Une tenue sportive réglementaire sera exigée. Les participants devront utiliser des balles plastiques agréées FFTT non fournies par l'organisateur.

Article 10 : Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué. Les perdants pourront être appelés pour arbitrer une partie du tour suivant.

Article 11 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée , la commission sportive fédérale appliquera l'article IV ,202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Un joueur ne se présentant pas à sa table après le deuxième appel sera déclaré forfait par le juge arbitre.

Article 12 : Responsabilité et conditions annulation Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte.Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en cas de force majeure, raison sanitaire, indisponibilité des gymnase, absence des organisateurs ou JA

Article 13 : Les droits d'inscription sont fixés à 8 euros par tableau .
Sauf tableau F et N à 10 euros

Article 14 : Le responsable de l'organisation est l'association CLUB TENNIS DE TABLE RIVESALTAIS. Les engagements devront parvenir impérativement au plus tard le vendredi 13 septembre 2024 à l'adresse suivante :**Vega Pierre – 3, rue des Sarcelles 66600 Rivesaltes.** Ou par téléphone au **06 84 82 48 94** et **06 17 41 25 46** ou email :pvega6@aol.com

Inscriptions en ligne sur internet rubrique tournoi ou sur facebook CTTR RIVESALTES
lien (https://formulaire.webnball.fr/Lweb/?id=A_670)

Le paiement des droits d'inscription se fera le jour du tournoi au pointage à partir de 08h avec présentation de licence traditionnelle FFTT. Il est possible d'envoyer par avance le paiement par chèque à l'ordre de CTT RIVESALTAIS à l'adresse ci-dessus avant le 10/09/24

Article 15 : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Chaque jour, une buvette avec restauration fonctionnera toute la journée.

Article 16 : Tout point non prévu par le présent règlement, sera tranché par le Juge Arbitre, en accord avec l'organisateur.

Article 17 : Les joueurs participant au tournoi et les accompagnateurs autorisent le club organisateur à publier les photos,les résultats ... dans la presse,sur les réseaux sociaux et sur le site du club. Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement .

Article 18: Gains et récompenses Tournoi des Vendanges 2024 .

TABLEAU DES RÉCOMPENSES

TABLEAU	SÉRIES	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE
	SAMEDI			
A	500 à 699	60	30	10
B	700 à 1099	80	30	10
C	500 à 899	60	30	10
D	900 à 1299	90	30	10
E	500 à 1499	90	40	15
F	700 à n° 300	200	50	20
G	Open Féminin	80	30	10
H	Vétérans mixtes	80	30	10
	DIMANCHE			
I	500 à 599	60	30	10
J	600 à 999	70	30	10
K	500 à 799	70	30	10
L	800 à 1299	90	30	10
M	500 à non numéroté	150	30	10
N	TOUTES CATEGORIES TROPHEE DES VENDANGES	240	80	20
O	HANDICAP challenge des vendanges	80	30	10